

Fiche d'information des autorités fédérales

Projet minier aurifère Marban – Minière O3
Dossier de l'Agence : 84117

Ministère/organisme	Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC)
Personne-ressource principale	Denise Gareau
Titre de la personne-ressource principale	Directrice, Direction de l'ACS Plus, Direction générale de la recherche, des résultats et de la livraison, FEGC
Courriel	Denise.Gareau@fegc-wage.gc.ca
Téléphone	343-542-2284
Deuxième personne-ressource	Jessica Bialek
Titre de la deuxième personne-ressource	Analyste, Direction de l'ACS Plus, Direction générale de la recherche, des résultats et de la livraison, FEGC
Courriel	Jessica.Bialek@fegc-wage.gc.ca
Téléphone	819-360-8268
Date	2022-12-08

-
1. Est-il probable que votre ministère ou organisme soit tenu d'exercer une attribution liée au projet pour permettre sa mise en œuvre?

Dans l'affirmative, veuillez préciser la loi adoptée par le Parlement et cette attribution.

FEGC ne détient aucun pouvoir, fonction ou devoir réglementaires

-
2. Votre ministère ou organisme a-t-il pris en compte le projet, exercé une attribution en vertu de toute loi adoptée par le Parlement relativement au projet ou pris toute mesure qui permettrait la réalisation du projet en tout ou en partie?

Veuillez préciser s'il y a lieu.

FEGC a seulement contribué au Projet via les requêtes de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada

-
3. Votre ministère ou organisme est-il en possession de renseignements ou de connaissances spécialisés qui pourraient être pertinents pour la réalisation d'une évaluation d'impact du projet?

Veuillez préciser s'il y a lieu.

FEGC possède une expertise dans l'application de l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) et intersectionnelle ainsi que dans l'information relative à la violence fondée sur le sexe.

-
4. Votre ministère ou organisme a-t-il eu des contacts avec le promoteur ou une participation quelconque auprès de celui-ci ou toute autre partie relativement au projet? (Par exemple, une demande de renseignements à propos de la méthodologie, des orientations ou des données disponibles, ou une présentation du projet.)

Veuillez donner un aperçu des renseignements ou des conseils échangés.

Non

5. Votre ministère ou organisme a-t-il des renseignements ou des connaissances supplémentaires non mentionnés ci-dessus incluant de l'information au sujet du contexte géographique, environnemental ou social du projet?

Veillez préciser s'il y a lieu.

Non

6. Du point de vue du mandat et des expertises de votre ministère ou organisme, quels sont les **principaux enjeux** qui devraient être traités dans l'évaluation d'impact du projet, si l'Agence détermine qu'une évaluation d'impact est requise? Un enjeu principal est un enjeu clé ou spécifique au projet pour lequel des informations particulières devraient être demandées au promoteur afin de détailler les lignes directrices individualisées (LDIs) (informations supplémentaires, exigences, précisions, mesures d'atténuation, etc.).

Pour chaque enjeu principal identifié (voir tableau 1 pour plus de détails et exemples) :

- Décrire l'enjeu et identifier la ou les composante(s) valorisée(s) concernée(s) par l'enjeu.
- Dans la mesure du possible, identifier, par exemple, les normes de pratique, les méthodes de gestion ou les exigences réglementaires auxquelles le promoteur pourrait s'engager dès la rédaction de la description détaillée du projet et de la réponse au sommaire des questions et qui pourraient contribuer à individualiser les lignes directrices (dans le cas où une évaluation d'impact est requise) ;
- Identifier, de manière générale, l'information ou les études qui devraient être exigées du promoteur dans les lignes directrices individualisées pour l'étude d'impact, le cas échéant ;
- Fournir de façon concise et dans un langage clair, un résumé de l'enjeu et toutes questions ou exigences à l'intention du promoteur qui pourraient être incluses au sommaire des questions.

Veillez utiliser le tableau 1 pour répondre à la présente question.

Commentaire en lien avec la [Description Initiale de Projet](#) (PDF) accessible sur le site Internet de registre de l'AEIC à <https://iaac-aeic.gc.ca/050/documents/p84117/145672F.pdf>

NOTE : Des informations supplémentaires sont incluses à la suite du tableau 1

ID commentaire	Section pertinente de la description initiale du projet	Enjeu principal	Description sommaire de l'enjeu principal (contexte et justification)	Clarifications ou engagements potentiels du promoteur pour répondre à l'enjeu	Résumé en langage simple des questions ou exigences qui pourraient être ajoutées au sommaire des questions
<i>Précisions</i>	<i>Si le commentaire est lié à une section spécifique de la description initiale du projet, veuillez fournir une référence. Il vous pouvez également choisir de copier le texte pertinent ici.</i>	<i>Identifier l'enjeu dans le cadre du mandat de votre ministère ou organisme - auxquelles s'applique l'effet ou la question. Il peut s'agir de composantes de l'environnement, de la santé, des conditions sociales ou économiques.</i>	<i>Pour chaque enjeu principal identifié, fournir une description, un contexte, une justification et/ou une question à éclaircir. S'il y a lieu, mentionner si votre ministère ou organisme encadre cet enjeu, tel qu'un permis.</i>	<i>Identifier les clarifications ou les engagements que le promoteur pourrait prendre pour répondre à cet enjeu et/ou; Identifier les informations spécifiques ou les études clés qui devraient être exigées dans l'étude d'impact, si une étude d'impact est requise.</i>	<i>Formuler le besoin lié à cet enjeu : Besoin de XYZ</i>
<i>Exemple AEIC-01</i>	<i>Section 9, Activités et infrastructures p. 11</i>	<i>Effet sur le poisson et son habitat – Qualité de l'eau de surface et souterraine</i>	<i>Le promoteur mentionne que la construction et l'exploitation du site minier pourraient notamment nécessiter la dérivation de 10 000 000 m³/an ou plus d'eau d'un plan d'eau naturel dans un autre. Il mentionne parmi les principaux ouvrages, activités et structures envisagés dans le cadre du projet, la dérivation du ruisseau Sans Nom sur une distance de 10 km. Il indique par ailleurs que différentes variantes réalisables sur les plans technique et économique sont à l'étude, notamment en ce qui a trait à la gestion des eaux, mais que les solutions de recharge seront analysées lors de l'étude d'impact.</i>	<i>ECCC encourage le promoteur à fournir dans sa description de projet détaillée des renseignements sur les variantes envisagées pour la gestion des eaux, notamment en ce qui concerne la dérivation du ruisseau Sans Nom. Le promoteur devra notamment décrire les effets attendus sur la qualité et la quantité d'eau des bassins versants concernés par la dérivation du ruisseau. Dans l'étude d'impact, le promoteur devrait décrire toutes les solutions de recharge concernant la gestion des eaux qui sont jugées réalisables sur les plans technique et économique dans un niveau de détail suffisant et approprié.</i>	<i>Besoin d'informations sur les effets anticipés sur le poisson et son habitat de la dérivation du ruisseau Sans Nom sur les milieux en amont et en aval ainsi que dans les milieux récepteurs (s'il y a dérivation vers un autre cours d'eau dans le bassin versant avoisinant)</i>

ID commentaire	Section pertinente de la description initiale du projet	Enjeu principal	Description sommaire de l'enjeu principal (contexte et justification)	Clarifications ou engagements potentiels du promoteur pour répondre à l'enjeu	Résumé en langage simple des questions ou exigences qui pourraient être ajoutées au sommaire des questions
FEGC-01	Section 3, Activités de mobilisation (p. 23)	ACS Plus	Le promoteur mentionne que la description du contexte sanitaire et social de la région sera approfondie au cours du processus d'étude d'impact et énumère différents sujets abordés lors de l'ACS Plus et ce par groupe d'âge et de sexe.	<p>FEGC voudrait rappeler que le contexte économique doit aussi être examiné lors de l'ACS Plus. Par exemple, quelle est la représentation de la diversité de la main-d'œuvre (genre, origine nationale et ethnique, groupe racisé, identité autochtone, immigrant, etc.) dans le secteur minier en Abitibi-Témiscamingue / Val d'Or/Malartic? La représentation des diplômés ou des langues selon divers facteurs identitaires ou social qui pourraient peut-être influencer l'embauche?</p> <p>De plus, puisque l'ACS Plus doit être utilisée pour guider l'identification des personnes touchées par un projet et évaluer comment elles peuvent vivre les impacts différemment, FEGC recommande que l'information de base sur la communauté devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclure des données qualitatives et quantitatives qui présentent un profil socioéconomique détaillé de la collectivité; ▪ Répartir les données en fonction du genre¹, de l'âge, de l'origine ethnique, d'identité autochtone, des capacités et de tout autre facteur identitaire pertinent pour la collectivité (non seulement par sexe et âge); ▪ Incorporer, dans la mesure du possible, des renseignements provenant de statistiques gouvernementales, de rapports d'organisations non gouvernementales, de sources universitaires et de consultations avec la collectivité. Ces sources peuvent être utilisées pour décrire les contextes de la collectivité (y compris l'histoire), les inégalités existantes et les problèmes de genre et autres existants dans la collectivité (par exemple, la violence fondée sur le sexe, la division du travail selon le genre, et les rôles, les responsabilités, la prise de décision et le contrôle des ressources selon le genre); ▪ Compléter les sources de données existantes par des indicateurs élaborés par la collectivité et par la collecte locale de données (voir, par exemple, Shandro et coll., 2014). 	Besoin d'analyser les divers impacts sur divers groupes de population par données désagrégées (par exemple : femmes, hommes, jeune, personnes autochtones) ainsi qu'intersectionnelles (par exemple : femmes autochtones, jeunes hommes)

ID commentaire	Section pertinente de la description initiale du projet	Enjeu principal	Description sommaire de l'enjeu principal (contexte et justification)	Clarifications ou engagements potentiels du promoteur pour répondre à l'enjeu	Résumé en langage simple des questions ou exigences qui pourraient être ajoutées au sommaire des questions
				<p>¹ Note : Le genre et le sexe sont deux variables différentes. Pour le recensement de la population de 2021, Statistique Canada a apporté des modifications pour que les données soient rapportées par genre. C'est pour cette raison que les termes « hommes+ » et « femmes+ » sont utilisés pour indiquer que le nombre total d'hommes et de femmes incluent certaines personnes non binaires. Sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ https://www.statcan.gc.ca/fr/concepts/definitions/variable-genre-sexe ▪ https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2022049-fra.htm 	
FEGC-02	<p>Section 3.1 Démarche de consultation</p> <p>Section 3.2 Principales Préoccupations</p> <p>Section 3.3 Plan de mobilisation future</p> <p>(p.24-25)</p>	Consultations avec divers groupes de population	Le promoteur mentionne les différents moyens de communication fait à ce jour et les préoccupations soulevées.	<p>FEGC reconnaît les efforts qui ont été déployés pour consulter les citoyens et souligne l'importance de veiller à une large participation en posant la question « qui est à la table et qui est absent ? » afin que le promoteur puisse s'assurer de pouvoir identifier et à évaluer les impacts différentiels potentiels sur divers groupes (ex. Première Nation, femmes) et groupes intersectionnels (femmes des Premières Nations), puis de fournir des mesures d'atténuation appropriées pour y remédier.</p> <p>De plus, FEGC recommande qu'en plus de mobiliser les citoyens, les organismes se concentrant sur les enjeux de divers groupes de la population soient aussi consultés afin d'assurer un portrait global des impacts différentiels potentiels sur divers groupes de la population et des idées sur comment le promoteur peut, sous son contrôle, aider.</p>	Assurer que divers groupes de la population et organismes se concentrant sur les enjeux sociaux soient consultés.
FEGC-03	<p>Section 3.2 Principales Préoccupations</p> <p>Section 4.2 Principales Préoccupations</p> <p>(p. 25-27)</p>	Violence fondée sur le sexe (VFS)	Le promoteur mentionne qu'un des enjeux sociaux soulevé est la sécurité dans le cadre des rencontres citoyennes, enjeux non soulevés lors des activités de mobilisation auprès	FEGC reconnaît qu'il y a plusieurs types d'enjeux sur la sécurité et voudrait rappeler qu'au niveau de la sécurité et santé, la violence fondée sur le sexe se doit d'être pris en compte. En effet, des recherches ont mis en évidence les liens entre les projets d'exploitation des ressources et les risques de violence sexuelle et de harcèlement sexuel pour les femmes spécialement celles autochtones, métisses et inuites au Canada (Amnesty International, 2016 ; Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019 ; Pauktuutit Inuit Women of Canada, 2021). Il est donc normal, dans le cadre d'une	Assurer que la VFS fait partir de l'évaluation d'impact.

ID commentaire	Section pertinente de la description initiale du projet	Enjeu principal	Description sommaire de l'enjeu principal (contexte et justification)	Clarifications ou engagements potentiels du promoteur pour répondre à l'enjeu	Résumé en langage simple des questions ou exigences qui pourraient être ajoutées au sommaire des questions
			des groupes autochtones.	évaluation d'impact, d'examiner les effets d'un projet sur les groupes qui sont historiquement exclus ou plus vulnérables aux effets négatifs d'un projet en lien avec la VFS. Il peut s'agir de populations proches du site du projet, de populations jeunes ou âgées, ou encore des employés du projet.	
FEGC-04	Toutes sections	Commentaire éditorial	Clarification	Le terme à utiliser est "ACS Plus" au lieu de "ACS+". Le Plus n'est plus un symbole, mais est écrit en toutes lettres pour souligner l'approche intersectionnelle de l'ACS Plus. De plus, il n'est pas nécessaire d'écrire « analyse » en avant de « ACS Plus » puisqu'au long ça se lirait « analyse Analyse comparative entre les sexes Plus »	Besoin de revoir l'utilisation du terme ACS Plus.

Informations supplémentaires

Aperçu de l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus) ?

L'ACS Plus est un outil d'analyse visant à appuyer l'élaboration d'initiatives adaptées et inclusives, y compris les politiques, les programmes et d'autres initiatives. L'ACS Plus est un processus qui permet de savoir qui est touché par le problème traité par l'initiative, de cerner la manière dont l'initiative peut être adaptée afin de répondre aux différents besoins des personnes les plus touchées, et de prévoir et d'assouplir tout ce qui entrave l'accès à l'initiative ou à ses avantages.

L'ACS Plus est également un processus continu qui ne s'arrête pas une fois qu'une initiative a été élaborée. L'ACS Plus est un outil d'analyse qui peut être appliqué à toutes les étapes de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation d'une initiative.

Dans le cadre de l'ACS Plus, de nombreux facteurs doivent être pris en compte. Les besoins et les expériences des différents groupes de personnes sont influencés par des éléments intersectés de leur identité, le contexte dans lequel ils se trouvent et leurs expériences vécues. En ce sens, l'ACS Plus est une analyse intersectionnelle.

L'ACS Plus sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur divers groupes de personnes — femmes, hommes ou personnes de diverses identités de genre. L'identité d'un individu est déterminée par une multitude de facteurs, en plus du sexe, par exemple la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge ou le fait de vivre avec un handicap. D'où l'ajout du mot « plus », met l'accent sur le fait que l'analyse ne se limite pas au sexe (différences biologiques) ou au genre (la construction sociale du sexe), mais considère aussi les autres facteurs qui les recoupent. Lorsque seuls les impacts sur les hommes et les femmes sont pris en compte, il existe un risque de ne pas tenir compte de manière adéquate des diverses expériences. L'ACS Plus doit permettre d'informer l'initiative tout au long du processus de son cycle de vie, de l'identification du problème / de l'opportunité jusqu'à l'évaluation des impacts du projet. L'ACS Plus est une partie intégrante de toute stratégie de création d'initiatives inclusives, car elle contribue à améliorer la prévisibilité des résultats et à minimiser les conséquences involontaires.

L'ACS Plus implique également la prise en compte du contexte dans lequel les personnes vivent, y compris les systèmes et les structures de pouvoir. Lorsque nous examinons comment ces facteurs fonctionnent ensemble, nous reconnaissons qu'il existe autant de différences au sein des groupes de personnes qu'entre les groupes. Cette reconnaissance est importante pour faire l'ACS Plus de manière efficace et approfondie.

Voici quelques questions clés à considérer lors de la collecte de données et d'informations à toutes les étapes de l'ACS Plus :

- Quelles données désagrégées sont disponibles pour comprendre les diverses dimensions croisées de la question ?
- Est-ce que je donne la priorité à certains facteurs et/ou données par rapport à d'autres ? Si oui, pourquoi ?
- Qui devrait être impliqué dans la collecte et l'analyse des données ?
- Comment l'âge, la culture, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, la géographie, le genre, le statut économique, la langue, la racialisation, la religion, le sexe et l'orientation sexuelle déterminent-ils les personnes touchées par cette question ? Comment ces facteurs modifient-ils la nature et l'étendue des impacts ?
- Comment pourrais-je impliquer les personnes concernées par cette question dans mon analyse et dans le développement, la mise en œuvre et le suivi de l'initiative, y compris celles qui ne sont pas traditionnellement représentées ?
- Y a-t-il des lacunes dans les données pour identifier les différences et les inégalités ?

Des informations supplémentaires sur l'ACS Plus et l'analyse de la diversité sont disponibles aux adresses suivantes :

- <https://research-groups.usask.ca/reed/documents/CEAA%20Report.FINAL.%20Walker%20Reed%20Thiessen.%20Gender%20Diversity%20in%20IA.Feb%208%202019.pdf>
- <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/analyse-comparative-sexes-evaluation.html>
- <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/outil-evaluation-qualite-une-ac-s-plus-etude-impact.html>

Documenter le contexte - Créer une base de référence

Si une déclaration d'impact est requise, il sera nécessaire de documenter les informations de référence sur la population potentiellement touchée par le projet. Il s'agirait notamment de données de référence et d'une ACS Plus en rapport avec les impacts sociaux, économiques et sanitaires, tels que le genre et la pauvreté, la division du travail, la situation différentielle des femmes et des hommes par rapport aux indicateurs (tels que l'alphabétisation, l'accès à la terre, la participation à la pêche/l'agriculture, la participation politique, etc.) Ces informations doivent faire apparaître les différences et les disparités entre les genres et autres liées à un problème ou à une question centrale, démontrant que certains groupes sont confrontés à des obstacles et à des risques différents, distincts ou plus importants que d'autres. L'analyse doit aller au-delà du descriptif (par exemple, le pourcentage de personnes à faible revenu) pour poser des questions critiques sur les normes, les rôles et les relations et sur la façon dont cela influence les relations de pouvoir (par exemple, qui a quoi, qui fait quoi, etc.) dans un contexte particulier.) Elle devrait également démontrer les liens entre l'environnement économique et juridique où les normes et les règles dans les organisations ou dans d'autres structures sociétales deviennent des obstacles pour certains groupes (par exemple, les questions historiques et contextuelles qui ont limité l'accès aux opportunités).

Données désagrégées

Un aperçu détaillé du ou des groupes de populations ciblées et du contexte local serait nécessaire dans l'étude d'impact. Cela permettrait d'identifier clairement les segments de la population qui bénéficieront ou subiront des répercussions négatives par le projet. Les informations doivent être à jour et ventilées au minimum par sexe, genre, âge et origine ethnique. Dans la mesure du possible, les données devraient être ventilées pour inclure également des informations telles que divers groupes dans la zone d'influence du projet, comme les peuples autochtones, les femmes, les personnes à faible revenu, sous-employées ou sans emploi, les handicapés, les personnes âgées et les groupes systématiquement marginalisés. Des informations de base désagrégées seront essentielles dans l'étude d'impact pour suivre les changements au cours du cycle de vie du projet et pour fournir un point de référence afin d'évaluer les résultats en matière d'égalité des genres. L'extraction de ces données implique normalement la consultation d'un éventail de sources, telles que les statistiques gouvernementales, les rapports administratifs ou les études antérieures. S'il existe des lacunes dans les données, cela devrait être mentionné dès le départ dans l'étude d'impact et des mesures supplémentaires devraient être prises pour combler les lacunes d'information. Par exemple, bien qu'il y ait une augmentation de la participation au recensement des communautés autochtones, l'information peut ne pas toujours être disponible ou partagée.

Les informations quantitatives, y compris les données sensibles au genre, devraient également être complétées par des informations qualitatives issues d'études ou de consultations et de diverses sources. Par exemple, l'étude d'impact devrait fournir un profil détaillé des conditions socio-économiques des ménages et des communautés susceptibles d'être touchés par le projet, dans la mesure du possible.

Mobilisation du public et prise de décision

Les consultations avec divers groupes et individus, y compris des résidents et des groupes autochtones, sont un élément important du processus d'ACS Plus. La description initiale du projet décrit le plan de mobilisation qui comprend un résumé de toutes les missions menées à ce jour et décrit la mobilisation prévue au cours de la phase de mobilisation initiale. Les entreprises ne parviennent souvent pas à consulter de manière adéquate les femmes ou divers groupes lors de la négociation d'accords d'accès à la terre, de compensation ou de partage des bénéfices. En outre, la langue et les matériels d'information devraient être accessibles à tous. Si elle n'est pas correctement consultée, cela peut affaiblir et désavantager des individus et des groupes, et peut également miner les structures de prise de décision traditionnelles. Les communautés ont également des conditions sociales, économiques et politiques et des spécificités culturelles différentes qui se combinent de différentes manières pour permettre ou limiter l'action et le leadership des femmes. Il est important de comprendre les processus de prise de décision et les capacités des individus ou des groupes dans la zone locale - non seulement qui, mais aussi les différents types de décisions que les gens prennent, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des ressources.

En résumé, l'étude d'impact devrait permettre de mieux comprendre les capacités de prise de décision des gens concernant le développement de la communauté, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des ressources. L'étude d'impact peut fournir des informations sur la manière dont le promoteur du projet entend soutenir la participation des femmes et de divers groupes à la prise de décision en tenant compte de leur culture.

Besoins sociaux et bien-être

L'étude d'impact devrait également inclure des informations sur ce qui a été entendu dans le cadre du processus de mobilisation ou de consultation sur les besoins sociaux et le bien-être. L'inclusion de diverses perspectives dans les processus de mobilisation et de consultation favorise l'identification des différents besoins, en particulier en ce qui concerne les besoins sociaux tels que la santé ou les services sociaux. Par exemple, lorsque des obstacles sont identifiés à la participation des femmes, comme le manque de services de garde d'enfants, des mesures peuvent être envisagées pour fournir des services de garde d'enfants ou créer des espaces adaptés aux enfants pendant les réunions. De même, il y a des cas où les hommes trouvent un emploi dans des projets d'extraction et se retirent de leur travail dans le domaine d'activités traditionnelles de subsistance, tels que la chasse, la pêche, la cueillette et/ou le piégeage, ce qui peut créer - et exacerber les inégalités existantes entre les genres dans les communautés. L'étude d'impact doit démontrer comment l'engagement des membres de la communauté a permis de mieux comprendre les impacts négatifs et d'élaborer des mesures d'atténuation pour renforcer les impacts positifs.

Accès et contrôle des ressources

L'accès et le contrôle des ressources concernent à la fois la disponibilité des ressources et les avantages qui découlent de leur utilisation. Le promoteur du projet peut donc souhaiter inclure dans l'étude d'impact des informations sur la façon dont l'accès et l'utilisation des ressources, telles que l'éducation, l'information et les services, sera affectés par la mise en œuvre du projet proposé. L'étude d'impact doit expliquer comment le promoteur prévoit de mettre en œuvre les politiques et la planification locales en matière d'emploi, tout en utilisant les compétences locales et en soutenant les initiatives locales.

Pour que le projet soit durable et inclusif, l'étude d'impact doit identifier les ressources de la communauté et décrire qui a accès à ces ressources. Par exemple, si les moyens de subsistance traditionnels sont affectés et que certains groupes n'ont pas les compétences requises pour l'emploi, le promoteur pourrait envisager des moyens d'éliminer les obstacles par des activités et des soutiens ciblés. En plus de l'emploi direct, le promoteur pourrait envisager l'inclusion des groupes sous-représentés par le biais d'arrangements dans la chaîne d'approvisionnement, comme par

exemple, l'achat de biens et de services auprès d'entreprises appartenant à des personnes locales, autochtones et/ou des femmes.

En plus de comprendre les contraintes et les obstacles auxquels sont confrontés certains individus ou groupes, l'étude d'impact doit inclure une description des normes sociales et des structures de pouvoir social plus larges. Les normes sociales font référence aux règles et aux comportements qui les accompagnent et qui régissent les attentes et les comportements sociaux. Les règles formelles et informelles régissent les comportements du marché. Les "règles informelles" comprennent les normes (ou ce que nous appelons les "normes sociales") et les relations (c'est-à-dire la dynamique du pouvoir entre les personnes). Par exemple, les femmes occupent souvent des sphères économiques différentes, en raison des normes sociales qui définissent les rôles et les comportements acceptables pour les femmes. Dans la plupart des contextes, les femmes sont plus susceptibles de travailler en tant que travailleuses familiales non rémunérées, dans le secteur informel ou à temps partiel afin de pouvoir combiner travail et responsabilités de soins. Même dans le cadre d'un emploi formel, les femmes ont tendance, dans de nombreux contextes, à exercer des professions "féminines" pour un rendement moindre.

Opportunités économiques

Les opportunités économiques et l'accès aux avantages financiers des projets sont souvent limités pour certaines populations. De plus, l'étude d'impact doit décrire si le projet générera des avantages et des opportunités significatifs pour les communautés locales (par exemple, qui parmi les communautés en bénéficiera) et le risque de bénéfices différentiels, y compris les opportunités pour les femmes, les personnes handicapées ou les peuples autochtones dans la main-d'œuvre du projet. Elle doit également indiquer les taux d'emploi actuels et décrire les différences entre et parmi les sous-groupes de la zone locale (par exemple, les personnes ayant un faible niveau d'éducation).

Au fur et à mesure que le promoteur du projet élabore l'étude d'impact, des informations devraient être incluses sur la façon dont les femmes et les hommes et divers groupes de personnes sont employés soit comme salariés sur le marché du travail, y compris dans les professions de subsistance coutumières. Cela est particulièrement pertinent pour les communautés autochtones où la «pluriactivité» caractérise souvent les revenus des ménages. Le promoteur pourrait souhaiter inclure des informations sur le potentiel du projet d'accroître l'emploi des femmes et d'autres groupes sous-représentés dans le secteur et des travailleurs locaux en général. Le promoteur peut souhaiter identifier les mesures qui seront prises pour soutenir le recrutement, le perfectionnement et la rétention de ces travailleurs. Les informations sur les possibilités de formation qui seront mises à la disposition des travailleurs potentiels peuvent également être pertinentes. Cela pourrait inclure une collaboration avec des établissements d'enseignement locaux pour offrir une formation ciblée à ces populations. Des mesures liées à la chaîne d'approvisionnement peuvent également être envisagées comme, par exemple, la création d'incitations ou de critères favorisant les fournisseurs locaux. Il convient d'inclure des détails supplémentaires sur la manière dont le projet peut avoir des répercussions positives sur l'économie locale au sens large (par exemple, l'approvisionnement en nourriture, l'hébergement ou potentiellement l'achat de matériaux de construction. Le promoteur peut également souhaiter décrire dans l'étude d'impact ses propres plans de développement de la main-d'œuvre en ce qui concerne la diversité et l'inclusion.

La violence fondée sur le sexe (VFS)

Dans certains cas, les projets du secteur des industries extractives peuvent générer et entraîner une augmentation de la migration et de l'afflux de travailleurs de passage. Dans la plupart des cas, les hommes restent surreprésentés dans le secteur du développement et des industries d'extraction. L'étude d'impact doit identifier et évaluer les problèmes potentiels de violence fondée sur le sexe (VFS) (par exemple, le harcèlement sexuel, la violence contre les femmes, la traite des personnes, etc.). L'étude d'impact devra explorer ces problèmes potentiels et les risques accrus tels que la VFS, qui peuvent faire en sorte que les femmes se sentent moins en sécurité chez elles et dans leur communauté. L'étude d'impact devra identifier les groupes vulnérables spécifiques parmi les femmes (par exemple, les femmes

autochtones, les jeunes femmes) qui sont souvent touchées de manière disproportionnée par ces risques en lien avec la santé et la sécurité, y compris l'intimidation et la discrimination. Des risques et des impacts négatifs peuvent également être subis par des groupes qui ne sont pas spécifiquement ciblés par le projet.

La VFS est un problème persistant dans toutes les sociétés et devrait être explorée dans l'analyse, par exemple, pour s'assurer que le promoteur et les entrepreneurs du chantier prennent des mesures pour prévenir le harcèlement et la violence sexuels. L'étude d'impact doit inclure un aperçu du cadre juridique, tel que les lois du travail pertinentes et les politiques liées à la VFS. Par exemple, les lois canadiennes sur la violence conjugale et les juridictions pour s'attaquer aux problèmes diffèrent d'une province à l'autre. L'étude d'impact devrait également envisager des mesures d'atténuation, le cas échéant, telles que des programmes visant à soutenir la sûreté et la sécurité des personnes, y compris des codes de conduite et des programmes visant à impliquer les hommes en tant qu'agents du changement - l'un des aspects les plus difficiles de la promotion de l'égalité des genres. Si des infrastructures temporaires sont nécessaires, elles doivent comprendre des installations sanitaires qui soient des espaces sûrs pour tous les travailleurs. Si cela s'avère pertinent, le promoteur doit inclure dans l'étude d'impact des informations générales sur la violence liée au sexe dans les communautés touchées et sur la manière dont les interventions du projet peuvent avoir un impact involontaire ou augmenter les risques dans le cadre du développement du projet.

Conclusion

Bien que l'ACS Plus devrait être intégrée dans l'étude d'impact et l'évaluation d'impact, une section spécifique qui résume les principaux problèmes et identifie les mesures d'atténuation pour résoudre ces problèmes peut être utile, car elle aide à former la base d'un cadre de mise en œuvre de l'ACS Plus. Il est recommandé que les questions clés et les mesures pratiques soient classées par ordre de priorité, plutôt que d'élaborer une liste exhaustive qui pourrait ne pas être réaliste à mettre en œuvre. Il est recommandé de classer les questions clés et les mesures pratiques par ordre de priorité, plutôt que de dresser une liste exhaustive dont la mise en œuvre pourrait ne pas être réaliste. Le fait d'étayer ces actions clés par des indicateurs de réussite et de suivre régulièrement les progrès réalisés contribue également à institutionnaliser l'égalité et l'inclusion des genres dans la gestion du projet.